Des États généraux pour une information et des médias pluralistes

Brève histoire...

Sous la présidence Nicolas Sarkozy, la « droite décomplexée » impulse une offensive générale dans le secteur des médias pour imposer, à marche forcée, leur soumission conjointe au libéralisme économique et à l'autoritarisme politique. Les États généraux pour le pluralisme – à ne pas confondre avec les « Etats généraux de la presse » pilotés par le gouvernement...– n'en sont que plus indispensables.

Le 29 mai 2005, à la question «Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe ? », 54,68% des électeurs ont répondu «non». Or rarement le pluralisme démocratique aura été aussi ouvertement et cyniquement bafoué par les grands médias, publics ou privés qu'il ne le fut à l'occasion de la campagne précédant le scrutin. Le 3 octobre 2005, était rendu public un **Appel à des États généraux pour une information et des médias pluralistes**, p. I et 2

Il sera suivi en 2006 d'une rencontre régionale à Grenoble et d'une rencontre nationale des médias associatifs et independants du tiers secteur, à Marseille en mai 2006, qui adopte un appel qui, notamment, synthétise leurs principales revendications, p. 5

Enfin, une première session des États généraux se tient le 30 septembre 2006, à Saint-Denis, qui se conlut par une déclaration finale : « Pour des médias soustraits à l'emprise des pouvoirs économique et politique », p. 4 et 5

Les préparatifs de la campagne électorale pour l'élection présidentielle de 2008 sont l'occasion d'interpeller les formations politiques. Dans ce but, le samedi 10 février 2007, les États généraux pour le pluralisme, organisés au Palais du Luxembourg, procèdent à une audition, ouverte à la presse, des formations politiques et de leurs candidats (ou de leurs représentants).*

L'élection de Nicolas Sarkozy, la politique qu'il mène avec sa majorité, à commencer par la suppression – sans réelle contrepartie – de la publicité sur les chaînes publiques, et, plus généralement les évolutions dans le secteur des médias justifient la tenue d'une deuxième session des Etats généraux, précédée d'un appel, p. 6

Elle se tient le 17 mai à Paris 2008 et se conclut par une nouvelle déclaration finale : « L'information et le service public, c'est notre affaire », p. 7 et 8 «... Indépendants du pouvoir politique, des capitaineries industrielles et des chefferies éditoriales.

«... Forts de leur démarche unitaire et de leurs capacités de proposition.



Appel à des États généraux (octobre 2005)

Des États généraux pour une information et des médias pluralistes

Nous en appelons à tous les citoyens attachés à une information indépendante et pluraliste, aux journalistes, créateurs et salariés des médias, aux acteurs des médias associatifs, aux intermittents et précaires de tous les métiers de l'information et de la culture, aux militants et responsables des mouvements syndicaux, associatifs et politiques, aux mouvements d'éducation populaire, à toutes celles et à tous ceux qui entendent résister à l'information et à la culture mercantiles pour que se tiennent, localement et nationalement des Etats généraux pour une information et des médias pluralistes.

DES ÉTATS GÉNÉRAUX, POURQUOI?

1. Pour remplir leur fonction démocratique, les médias devraient être soustraits à l'emprise directe des pouvoirs économiques et politiques. Or ce n'est manifestement le cas ni des médias privés, ni des médias publics. Les logiques financières qui prévalent dans les premiers ont désormais gagné les seconds, au point que le secteur public ne semble devoir son maintien qu'à la perpétuation de sa dépendance politique.

La concentration des médias, livrés à des groupes liés à des empires industriels, à des fonds de pension et au secteur bancaire dont le principal objectif est de répondre aux attentes de leurs actionaires, compromet gravement la qualité et la diversité de l'information, du divertissement et de la culture.

Elle incite les groupes de presse qui ne dépendent pas directement des groupes les plus puissants à se battre contre eux avec les mêmes armes sur le même terrain.

^{*} Voir sur le site des États généraux

.../...

La question du droit à l'information est une question trop sérieuse pour être abandonnée aux seuls responsables des médias...

Nous souhaitons donner naissance, non à une nouvelle structure, mais à un processus, marqué par des échéances fortes.



Elle entraîne une course à la rentabilisation qui se traduit par une précarisation vertigineuse des métiers de l'information et de la culture, par la subordination croissante des journalistes à leur hiérarchie, par l'assujettissement de plus en plus étroit des programmes et de tous les producteurs d'information et de culture aux impératifs imposés par les diffuseurs et par les publicitaires.

Acteurs de la mondialisation libérale et de la dérive ultralibérale de l'Europe, la plupart des grands médias en sont, par éditorialistes et chroniqueurs interposés, les propagandistes. Au mépris de la diversité des opinions et des aspirations de leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Mais quand le pluralisme est mutilé, c'est la démocratie qui dépérit.

Le secteur public de l'audiovisuel ne fait pas exception, bien au contraire. Asservis à la publicité, parce que son financement public est insuffisant, il se condamne, face aux chaînes et stations privées, à les concurrencer avec les armes commerciales de la course à l'audience instantanée. Placé sous la tutelle de la majorité politique du moment, il en subit directement les pressions et les reprises en main périodiques. Comment, dans ces conditions, pourrait-il remplir son rôle de service public ?

- 2. Les pouvoirs publics, loin de garantir l'égalité du droit d'accès aux médias, le pluralisme de l'information et l'indépendance des journalistes :
- favorisent les concentrations guidées par la recherche obsédante du profit maximal dans le délai le plus court, qui est la règle du marché;
- livrent l'audiovisuel et de larges secteurs de la presse écrite aux appétits des groupes adossés à des conglomérats industriels bénéficiant des marchés publics:
- maintiennent leur encadrement politique d'un audiovisuel public, privé des moyens financiers de son indépendance;
- pérennisent un système d'aide à la presse qui favorise les médias financièrement les plus puissants et les plus mercantiles ;
- participent à la fragilisation des médias indépendants des grands groupes en s'attaquant aux services publics, comme celui de la Poste qui réserve ses tarifs préférentiels aux médias les plus lucratifs;
- se refusent à doter les médias sans but lucratif et, plus particulièrement, les médias associatifs, du statut juridique et de l'aide financière sans lesquels leur existence est compromise.

DES ÉTATS GÉNÉRAUX, DANS QUEL BUT?

Par ces Etats généraux, nous entendons dresser un état des lieux des problèmes à résoudre, proposer des solutions, les soumettre à toutes les forces politiques et aux parlementaires.

Sans préjuger du résultat, nous entendons mettre en discussion les questions suivantes :

- l'information est un bien commun. Comment garantir les droits d'informer et les droits à l'information contre toutes les tentatives politiques et économiques de les confisquer ?
- ces droits doivent être protégés par une législation et des moyens à la hauteur des enjeux : lesquels ?
 Comment préserver et refonder le service public de l'audiovisuel ?
- comment garantir l'essor des médias associatifs, sauvegarder le potentiel non-marchand d'Internet, doter les médias à but non lucratif du statut et des moyens dont ils ont besoin ?
- le droit à l'information est d'abord le droit à une information diversifiée dans tous les domaines : comment la garantir, et favoriser en particulier la qualité et la pluralité des informations économique, sociale et internationale ?
- le droit à l'information suppose de nouveaux droits pour les journalistes et, plus généralement, pour les producteurs d'information indépendants : lesquels et comment les garantir ?

DES ÉTATS GÉNÉRAUX, COMMENT ?

- 1. Nous appelons à des États généraux ouverts, décentralisés, pluralistes.
- Ouverts. La question du droit à l'information est une question trop sérieuse pour être abandonnée aux seuls responsables des médias : elle concerne tous ceux qui, professionnels ou non, journalistes ou pas, concourent à la production de l'information. Les journalistes, les salariés des médias et leurs syndicats ont besoin du concours de tous.
- Décentralisés. La question du droit à l'information ne doit pas être réservée à des porte-parole nationaux (et omettre les médias régionaux). C'est pourquoi le processus des Etats Généraux que nous souhaitons impulser doit combiner des échéances locales et des échéances nationales et privilégier les ateliers, les commissions, les séminaires de réflexion et de proposition, contre toute tentation de céder aux mirages de la personnalisation et du spectacle... médiatiques.
- *Pluralistes*. La question du droit à une information pluraliste n'est le monopole de personne. Les exclusives viendront de ceux qui refusent de s'y associer.
- 2. Nous souhaitons donner naissance, non à une nouvelle structure, mais à un processus, marqué par de échéances fortes.

Nous appelons donc à une session nationale des États Généraux pour des médias et une information pluralistes

(Cet appel a reçu le soutien de plus de 150 signatures collectives. La liste peut être consultée sur le site des Etats généraux, www.etats-generaux-medias.org)

Pour des médias soustraits à l'emprise des pouvoirs économique et politique

Plus de 150 associations, syndicats, médias associatifs, soutenus par de nombreuses forces politiques, ont appelé, dès octobre 2005, à des États Généraux pour une information et des médias pluralistes. Une première session nationale des États Généraux s'est tenue à la Bourse du travail de Saint-Denis, le samedi 30 septembre 2006.

A quelques mois de l'élection présidentielle et des élections législatives, nous en appelons aux mouvements syndicaux, associatifs et politiques, aux mouvements d'éducation populaire, à toutes celles et à tous ceux qui entendent résister à l'information et à la culture mercantiles, pour qu'ils soumettent au débat démocratique nos exigences et que les candidats prennent des engagements précis sur nos propositions.

Sans anticiper sur l'adoption d'une plate-forme soumise à tous les participants lors d'une prochaine session des États Généraux, les associations, syndicats et médias associatifs signataires ayant contribué à la tenue de cette première session, livrent au débat les pistes suivantes sans préjuger des discussions ultérieures.

Pour garantir les droits d'informer et les droits à l'information contre toutes les tentatives politiques et économiques de les confisquer.

Des dispositions doivent être prises contre les effets conjoints de la concentration et de la financiarisation des médias, qui menacent non seulement la pluralité des médias et l'existence de certains d'entre eux, mais aussi l'expression du pluralisme des informations et des opinions. S'imposent en particulier : un renforcement de la législation anti-concentration ; une refondation des aides publiques à la presse, pour que celles-ci bénéficient prioritairement aux médias sans but lucratif, aux médias d'information généraliste et à faibles ressources publicitaires.

Des dispositions doivent être prises pour que les médias soient soustraits aux pressions et aux chantages du pouvoir politique, national ou local, ainsi qu'aux appétits financiers et aux options éditoriales de leurs propriétaires. S'imposent en particulier: l'interdiction pour des groupes bénéficiant de marchés publics de posséder des entreprises médiatiques; la création d'une nouvelle instance de régulation des médias qui, démocratique celle-là, doit se substituer au CSA; l'attribution de nouveaux droits collectifs aux rédactions et aux syndicats des salariés des entreprises médiatiques.

Pour préserver et développer le service public de l'audiovisuel.

Le secteur public de l'audiovisuel doit être en mesure de remplir ses fonctions de service public. Son animation et sa gestion doivent être largement démocratisées. Sa créativité doit être libérée des enjeux commerciaux qui l'incitent à se battre avec les mêmes armes, les mêmes programmes que les médias privés. A cette fin, il doit bénéficier d'un financement indépendant de la publicité à la hauteur de ses missions et de garanties démocratiques qui le soustraient au chantage politique des gouvernants.

Non seulement toute nouvelle privatisation d'une chaîne publique doit être impérativement écartée, mais un coup d'arrêt doit être porté à la privatisation des activités du secteur public et à la réduction progressive de son périmètre. Il faut au contraire que le service public reconquière toutes ses capacités d'innovation, de production et de diversification. La concession des chaînes privées à des groupes dépendants de marchés publics doit cesser. La déprivatisation de TF1 doit être mise en débat. Le secteur public doit être constitué en pôle public des médias (incluant l'AFP), et pouvoir trouver dans les médias sans but lucratifs des partenaires privilégiés.

Pour favoriser l'essor des médias associatifs et doter les médias à but non lucratif du statut et des moyens dont ils ont besoin.

Les revendications des médias du tiers secteur, consignées dans l'Appel de Marseille (mai 2006), doivent être satisfaites : leur représentation dans toutes les instances concernant les médias ; la pleine reconnaissance professionnelle des personnes contribuant à les faire vivre. Pour les radios associatives : le renforcement et la démocratisation du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER); la protection du quota des fréquences associatives (30%). Pour les télévisions associatives : l'extension du FSER pour qu'elles en bénéficient, notamment par une augmentation du montant et de l'assiette de la taxe sur la publicité qui l'alimente; un quota équitable de fréquences hertziennes aux plans local, départemental, régional et national. Pour la presse écrite et l'édition indépendante et sans but lucratif : des aides spécifiques à la diffusion et la révision des conditions d'accès aux points de vente; l'extension et la reventilation des aides publiques à la presse, afin qu'elles en bénéficient équitablement. Pour l'internet solidaire et non marchand : le retrait de la Loi



aux mouvements
syndicaux,
associatifs et
politiques, aux
mouvements
d'éducation
populaire, à toutes
celles et à tous ceux
qui entendent
résister à
l'information et à la
culture mercantiles.

.../...

.../...

LISTE DES SIGNATAIRES, Action-Critique-Médias (ACRIMED), Association pour la Coopération des radios libres (Corali), Association des Cyberjournalistes (ACJ), Attac France, Co-errances, Collectif Kraken-Art, Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France, Fédération Nationale des Vidéos de Pays et de Quartier (FNVDPQ), Fédération syndicale unitaire (FSU), Information impartiale et pluraliste, Journal Le Ravi, Les Pieds dans le Paf, Metazone, Observatoire français des médias (OFM), Raisons d'agir, Syndicat National des Journalistes (SNJ), Syndicat National des Journalistes (SNJ-CGT), Sud Culture Solidaires, Transrural Initiatives, TV Bruits (Toulouse), Union Syndicale Solidaires,

Zalea TV.

de confiance dans l'économie numérique (LCEN), attentatoire à la vie privée et à la liberté d'expression; la levée de toutes les entraves à la libre circulation des contenus dans le respect des droits humains et des droits d'auteur; la promotion des logiciels libres et des formats ouverts, avec des aides spécifiques pour la formation à ces outils.

Pour défendre et développer la diversité de l'information et de la culture, étendre les droits des créateurs et renforcer les moyens de la création.

Les pouvoirs publics doivent garantir le droit des citoyens d'informer et d'être informés, indépendamment des audiences moyennes évaluées en fonction de critères strictement marchands, au mépris de la diversité des publics, des obligations des journalistes et de la qualité de l'information. Parmi les mesures qui iraient en ce sens : une nouvelle autorité de régulation des médias, de nouveaux droits pour les journalistes, les documentaristes et les associations, le renforcement du secteur public et du tiers secteur associatif.

Ce qui est vrai de l'information l'est également de la culture. Les conditions de production et de diffusion des œuvres documentaires et culturelles dans les médias doivent être modifiées. Un projet de loi pour les intermittents doit être voté conformément aux propositions du Comité du Suivi.

Pour doter les journalistes et, plus généralement, les producteurs d'information indépendants de nouveaux droits, pour leur assurer des conditions de travail à la mesure de leur rôle.

La charte des droits et devoir des journalistes et la charte de Munich doivent être reconnues et respectées par l'ensemble des journalistes, par les propriétaires des médias, par les directions des rédactions, par les pouvoirs publics. Elles doivent être intégrées à la Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes.

Les producteurs de l'information, qu'ils soient ou non des journalistes professionnels, qu'ils travaillent pour des entreprises médiatiques ou pour des associations, ne peuvent assurer leur responsabilité sociale quand ils exercent leurs activités dans des conditions précaires et sans droits collectifs garantis.

C'est pourquoi doivent être obtenus : la pleine reconnaissance professionnelle des personnes qui font vivre les médias associatifs ; le respect des droits existants pour tous les journalistes, notamment la protection de leurs sources ; l'application de toutes les dispositions légales et conventionnelles concernant les pigistes ; la résorption des emplois précaires. Chaque équipe rédactionnelle doit être dotée d'une personnalité juridique qui assure son indépendance vis à vis des propriétaires et/ou des actionnaires.

Pour remplir leur fonction démocratique, les médias doivent être soustraits à l'emprise des pouvoirs économiques et politiques. Or ce n'est manifestement le cas ni des médias privés, ni des médias publics. Les logiques financières qui prévalent dans les premiers ont désormais gagné les seconds. Les pouvoirs publics, loin de garantir l'égalité du droit d'accès aux médias, le pluralisme de l'information et l'indépendance des journalistes, laissent faire et se contentent d'un pluralisme de façade. Il est urgent que cela change.



Médias du tiers secteur : Appel de Marseille

Les « Rencontres de Marseille » ont permis de dresser le constat suivant : à côté des secteurs privé et public, il existe un vaste tiers secteur des médias constitué d'une multitude de médias non alignés, à but non lucratif, indépendants des pouvoirs publics, des puissances financières, des partis politiques et des obédiences confessionnelles. Que ce soit dans l'univers de la radio, de la télévision, de l'internet ou de la presse écrite, les médias du tiers secteur sont porteurs d'une même exigence de liberté d'expression, d'information et de création. Associatifs, coopératifs ou mutualistes, ils se définissent selon les cas comme des médias démocratiques, alternatifs, participatifs, libres, solidaires et/ou citoyens. La diversité assumée de leurs objectifs, de leurs contenus, de leur fonctionnement, de leur mode et de leur zone de diffusion, de leurs approches du local et de la proximité en résonance avec le niveau planétaire, et de leur rapport à leur public, participe de la richesse même de ce tiers secteur des médias.

LES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR : DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA VIE DÉMOCRATIQUE

Les médias du tiers secteur sont des outils irremplaçables au service de la démocratie participative, de la solidarité sociale et territoriale, et du débat d'idées. Ils se revendiquent du droit des citoyens à l'information, à la culture, à la libre expression et à la critique. Ils sont un antidote nécessaire à la pensée dominante assénée par les grands médias, au formatage des identités et des esprits, à la marchandisation de l'information et de la culture. Face à la concentration des médias entre les mains de quelques grands groupes financiers, ils inscrivent leur engagement dans le processus plus large des « États Généraux pour une information et des médias pluralistes ». Ils contribuent ainsi à la transformation de l'ensemble du paysage médiatique, par une appropriation démocratique de son devenir. Et ils proclament, comme beaucoup d'autres, que l'information et la culture doivent redevenir des biens publics, ce qui passe notamment par la refondation du service public.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CHARTE DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Les médias du tiers secteur partagent les mêmes valeurs essentielles : ils sont indépendants, laïques, pluriels, à but non lucratif et respectueux de la déontologie du journalisme, ainsi que des droits des créateurs. Ils considèrent que

leur public est composé de citoyens actifs et non pas de consommateurs passifs. Leur gestion est démocratique et fondée sur les valeurs associatives. Ils sont ouverts, participatifs, constructifs et transparents. Ils explorent de nouveaux dispositifs au service de l'expression populaire directe. Ils favorisent l'esprit critique vis-à-vis de toutes les formes de domination. Ils défendent et pratiquent l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Ils sont soucieux de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination. Ils sont attentifs à la promotion des identités culturelles dans toute leur diversité, des droits de l'être humain et de tout ce qui contribue à un monde plus solidaire, plus juste et plus respectueux de l'environnement. Tournant le dos à toutes les pratiques concurrentielles, ils aspirent à travailler ensemble, dans la coopération et la complémentarité, en s'organisant en réseaux transversaux pour créer les indispensables synergies et solidarités locales, régionales, nationales, européennes et internationales.

POUR LA CRÉATION D'UNE COORDINATION DES MÉDIAS DU TIERS SECTEUR

Les participants aux « Rencontres de Marseille des médias associatifs et indépendants » lancent un appel à la création d'une coordination des médias du tiers secteur. Cette coordination permettra de poursuivre et d'élargir les échanges, le débat et le combat commun pour que les médias du tiers secteur soient reconnus par les pouvoirs publics et pour qu'ils disposent du cadre juridique, des moyens financiers et des espaces de diffusion nécessaires à la réalisation de leurs missions informatives, sociales et culturelles d'intérêt public. Les participants aux Rencontres de Marseille entendent œuvrer à la création de cette coordination lors de la session nationale des États Généraux pour une information et des médias pluralistes, en octobre 2006, après que l'ensemble des médias du tiers secteur auront pris connaissance de cet Appel, l'auront discuté, amendé et enrichi, et se seront déterminés quant à leur participation. Par ailleurs, les participants aux Rencontres de Marseille s'engagent à prendre contact avec les structures de coordination similaires existant en Europe et sur les autres continents, afin d'organiser avec elles les solidarités, les résistances et les échanges entre les médias du tiers secteur existants ou naissants au niveau international. Enfin, les participants entendent interpeller les syndicats, les associations d'éducation populaire et les organisations politiques, afin qu'ils s'emparent de la question des médias comme d'un enjeu politique central.

Ensemble, les médias du tiers secteur demandent :

I. Pour l'ensemble des médias du tiers secteur :

- Elaboration démocratique d'une loi contre la concentration financière et industrielle des médias. Représentation des médias du tiers secteur dans toutes instances de régulation, de concertation et de gestion concernant les médias.
- Réforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), particulièrement du mode de désignation de ses membres, pour qu'il devienne représentatif de l'ensemble de la société et soit au service du pluralisme.
- Reconnaissance, protection et garantie d'exercice de l'activité des personnes contribuant à la vie des médias du tiers secteur.
- Attribution aux médias du tiers secteur d'une part équitable des budgets des campagnes de communication d'intérêt collectif et d'intérêt général.

2. Pour les radios associatives :

• Renforcement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) : représentants élus, pourcentage sans plafond au lieu de fourchette plafonnée pour la taxe fiscale sur la publicité des radios et des télévisions alimentant ce fonds, paiement des subventions dans l'année.

- Aide spécifique au passage au numérique (information et équipement). Protection du quota des fréquences associatives (30% des fréquences pour le secteur associatif).
- 3. Pour les télévisions associatives (reprise de l'Appel des télévisions associatives du 3 mai 2006):
- Extension aux télévisions associatives du Fonds de soutien aux radios associatives (FSER) par une augmentation du montant et de l'assiette (grands médias et hors médias) de la taxe sur la publicité qui alimente actuellement ce Fonds, et par l'instauration d'une redevance sur l'utilisation des fréquences hertziennes par les opérateurs audiovisuels commerciaux.
- Obligation de transport gratuit des télévisions associatives par les distributeurs privés commerciaux du câble, du satellite, de la TNT, de l'ADSL et de la téléphonie mobile.
- Des appels à candidatures spécifiques du CSA réservés aux télévisions associatives indépendantes, pour que leur soit attribué un quota équitable de fréquences analogiques et numériques aux plans local, départemental, régional et national.
- 4. Pour la presse écrite et l'édition indépendante et sans but lucratif :

- Développement d'aides spécifiques à la diffusion et révision des conditions d'accès aux points de vente de presse (NMPP, MLP).
- Incitation des dispositifs publics de lecture (bibliothèques, centres de documentations...) à diversifier leur offre par l'établissement de politiques d'achat spécifiques pour l'édition et la presse indépendante, et création de Maisons citoyennes de l'information et de la création.
- Extension et reventilation des aides publiques à la presse, afin qu'elle bénéficie prioritairement à la presse écrite à but non lucratif.

5. Pour l'internet solidaire et non marchand :

- Retrait de la Loi de confiance dans l'économie numérique (LCEN), attentatoire à la vie privée et à la liberté d'expression.
- Remise en cause de toutes les entraves à la libre circulation des contenus sur internet (notamment celles introduites par la loi DADVSI et par le début de régulation d'Internet par le CSA), dans le respect véritable des droits des auteurs, des créateurs et des journalistes. Promotion de l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts par opposition aux formats propriétaires, et aide spécifique pour la formation à ces outils.

« Plus de 150 médias et associations du tiers secteur ont signé cet appel. Voir la liste complète sur le site des Etats généraux, www.etats-generaux-medias.org/spip.php?article75

Appel à une deuxième session des États généraux (mai 2008)

A Sarkoland, le pouvoir politique et le pouvoir médiatique se tiennent par la main.

Rarement, depuis des décennies, l'interdépendance entre le premier, administré nationalement par un chef de clan, et le second, détenu par une oligarchie de plus en plus concentrée, a atteint un tel degré.

Faut-il le rappeler ? Pour remplir leur fonction démocratique, les médias devraient être soustraits à l'emprise des pouvoirs économique et politique. Or, ce n'est manifestement le cas ni des médias privés, ni des médias publics. Les logiques financières qui prévalent dans les premiers ont désormais gagné les seconds, au point que le secteur public ne semble devoir son maintien qu'à la perpétuation de sa dépendance politique : un maintien dans un périmètre de plus en plus réduit et une dépendance accrue si, telle qu'elle est prévue, la suppression de la publicité au seul bénéfice des chaînes privées devait être confirmée. Quant aux médias qui ne relèvent pas secteur public ou qui ne sont pas assujettis à des groupes financiers - et notamment les médias du tiers secteur associatif - ils sont fragilisés, voire asphyxiés.

C'est pourquoi la qualité et la diversité de l'information (mais aussi du divertissement et de la culture) sont gravement compromises. L'enjeu est d'importance. Le droit à l'information – le droit d'informer et le droit d'être informé – ne doit pas être Le droit
à l'information
- le droit
d'informer
et le droit
d'être informé ne doit pas être
simplement proclamé ;
il doit être
garanti.



simplement proclamé : il doit être garanti (comme tous les droits sociaux aujourd'hui menacés par la conjugaison du libéralisme économique et de l'autoritarisme politique) et bénéficier en conséquence des ressources correspondantes.

L'information, c'est notre affaire. Ce n'est ni celle des gouvernants et des propriétaires des médias, ni celle des chefferies éditoriales et des prétendues élites qui les servent, ni celle des publicitaires qui la défigurent et des chargés de communication qui la maquillent. Le droit d'informer devrait être accessible à tous; tous devraient disposer des moyens appropriés de l'exercer. Quelles propositions, quelles actions pour les obtenir?

Parce que le Sarkoland n'est pas un parc de loisirs, parce que la garantie du droit à l'information exige une mobilisation à la hauteur des enjeux, parce que la « civilisation » que nous promettent l'accélération des concentrations, la marginalisation du secteur public et l'étouffement des médias associatifs et indépendants, n'est pas la nôtre.

Nous appelons tous les citoyens attachés à une information indépendante et pluraliste, les journalistes, créateurs et salariés des médias, les acteurs des médias associatifs, les intermittents et précaires de tous les métiers de l'information et de la culture, les militants et responsables des mouvements syndicaux, associatifs et politiques, les mouvements d'éducation populaire, toutes celles et tous ceux qui entendent résister à l'information et à la culture mercantiles, à se joindre aux États généraux pour une information et des médias pluralistes.

Nous appelons donc à une deuxième session nationale des États Généraux pour des médias et une information pluralistes

(Plus de 150 médias et associations du tiers secteurs ont signé cet appel. Voir la liste complète sur le site des Etats généraux, www.etats-generaux-medias.org)



L'information et le service public, c'est notre affaire

Sous le titre « Pour des médias soustraits à l'emprise des pouvoirs économique et politique », la déclaration finale de la première session des États généraux, tenue en septembre 2006, présentait un ensemble d'exigences et de propositions qui n'ont rien perdu de leur actualité. Bien au contraire. Confirmées, elles appellent des compléments

Sous le règne de Sarkozy, le pouvoir politique, le pouvoir financier et le pouvoir médiatique se tiennent par la main. Rarement, depuis des décennies, l'interdépendance entre le premier, administré nationalement par un chef de clan, et les seconds, détenus par une oligarchie de plus en plus concentrée, a atteint un tel degré. Les restructurations économiques en cours dans la presse quotidienne, les menaces qui pèsent sur l'audiovisuel public et les facilités accordées aux groupes privés, la marginalisation voire l'étouffement des médias associatifs forment une politique cohérente contre laquelle les résistances s'organisent et doivent s'intensifier.

L'enjeu est d'importance. Le droit à l'information - le droit d'informer et le droit d'être informé – ne doit pas être simplement proclamé : il doit être garanti (comme tous les droits sociaux aujourd'hui menacés par la conjugaison du libéralisme économique et de l'autoritarisme politique) et bénéficier en conséquence des ressources correspondantes.

L'information, c'est notre affaire. Ce n'est ni celle des gouvernants et des propriétaires des médias, ni celle des chefferies éditoriales et des prétendues élites qui les servent, ni celle des publicitaires qui la défigurent et des chargés de communication qui la maquillent. C'est celle de chacun et de tous, et particulièrement des journalistes profe sionnels, des citoyens-journalistes des médias du tiers secteur, des associations d'usagers et de critique des médias, des syndicats et des associations, et du public lui-même qui sont tous partie prenante, à des titres divers, de la production de l'information.

Le droit d'informer doit être accessible à tous ; tous doivent disposer des moyens appropriés de l'exercer. La pluralité des supports et la multiplicité des médias ne sont pas par elles-mêmes une garantie suffisante du pluralisme de l'information, indissociable de la diversité de ses sources et de ses formes. Les médias sans but lucratif (et parmi eux les médias associatifs et syndicaux) doivent bénéficier prioritairement des aides publiques, directes et indirectes, bénéficiant paradoxalement, à ce jour, aux médias les plus mercantiles et, de fait, aux publicitaires. La remise en cause des ordonnances de 1944 et 1945 sur la presse sont inacceptables, comme le sont les



Le service public, c'est notre affaire. Regarder la télévision, écouter la radio, et consulter, de plus en plus, Internet sont parmi les principales pratiques culturelles des français. Il n'est pas acceptable qu'elles soient livrées à des groupes privés qui les traitent en clients et en clients des publicitaires, simplement parce que leur principal objectif est la maximisation des profits.

abandons des tarifs postaux privilégiés et du taux réduit de TVA, ainsi que la perspective d'une libéralisation de la distribution de la presse.

L'information est un bien public. Ce n'est pas – ce ne doit pas être – un bien privé dont les propriétaires des médias, le patronat et les gouvernants disposent à leur gré, en multipliant notamment - visibles ou invisibles – les censures arbitraires, ainsi que les secrets discrétionnaires. La protection des sources doit être garantie par une loi qui ne laisse aucune prise aux interprétations abusives de la police et de la justice. Les secrets commerciaux et bancaires doivent être levés pour que puisse s'exercer une information économique digne de ce nom. Les entreprises, et en particulier les entreprises privées - où les salariés, quand ils ont un emploi, passent une part majeure de leur existence – sont de véritables « zones de non droit » à l'information : les syndicats et les représentants des personnels doivent pouvoir les rendre accessibles aux journalistes soucieux d'enquêter sur les conditions de travail.

Le droit d'être informé ne doit excepter aucun aspect de la vie économique, sociale, culturelle et politique. Or ni la qualité ni le pluralisme de l'information, notamment quand il s'agit des questions sociales et des questions internationales, ne sont véritablement garanties : ce sont des rubriques généralement sacrifiées sur l'autel de l'audimat et de la rentabilisation financière. En particulier, l'information sur les questions et les mobilisations sociales, notamment quand elles émanent des associations et des syndicats, sont atrophiées. Leurs propositions et les motifs de leurs actions sont trop souvent tus ou défigurés par des experts en contre-réformes. Le droit d'informer, qui est aussi celui de tous les acteurs de la vie sociale est confisqué par des responsables de rédaction qui prétendent de surcroît exercer un véritable droit d'ingérence dans l'organisation démocratique des mobilisations. Sans développement d'un réel pluralisme, les contestations que suscitent de tels abus resteront légitimes.

Le service public, c'est notre affaire. Regarder la télévision, écouter la radio, et consulter, de plus en plus, Internet sont parmi les principales pratiques culturelles des français. Il n'est pas acceptable qu'elles soient livrées à des groupes privées qui les traitent en clients et en clients des publicitaires, simplement parce que leur principal objectif est la maximisation des profits. Il n'est pas acceptable que le pluralisme de la presse écrite d'information générale soit sacrifié par des rentabilisations strictement commerciales et des investissements dans les médias les plus profitables.

.../...

Contre la volonté de le dépecer, il est urgent de sauver le service public de l'audiovisuel et de le développer. Sous couvert d'envisager l'avenir de l'audiovisuel public, le pouvoir en place met tout en œuvre, à travers le mascarade de la Commission Copé pour une Nouvelle Télévision Publique, pour soutenir les chaînes privées et, plus généralement, la constitution de « médias globaux » essentiellement privés eux-aussi. Un financement des chaînes publiques indépendant de la publicité et pérenne suppose, entre autre pistes compensatoires, que la redevance, rendue proportionnelle aux revenus pour ne pas aggraver la baisse du pouvoir d'achat des plus démunis, soit augmentée. Or la « réforme » envisagée, telle qu'elle se prépare, aura en réalité des conséquences désastreuses : le sous financement du sous-financement du secteur public, et partant des radios associatives, une centralisation et une rentabilisation impliquant, sous couvert de « synergies », de lourdes menaces sur l'emploi, sur la diversité des programmes et sur l'information, avec la disparition du pluralisme au niveau national, régional et local. Résultat : la constitution d'un secteur public de seconde zone, replié derrière d'illusoires frontières et rendu disponible pour de nouvelles privatisations.

Contre les tentatives d'asservir l'information et la culture aux prétendues lois du marché, il est urgent de construire un pôle public et associatif des médias sans but lucratif, véritable service public de l'information et de la culture, garant du pluralisme, riche de sa diversité et respectueux de la multiplicité de ses formes. Ce qui suppose d'abord qu'il soit fait barrage aux nouvelles tentatives de privatisation et de renforcement des groupes privés. La concession des chaînes privées à des groupes dépendants de marchés publics doit cesser. Pour cette raison, entre autres, la déprivatisation de TF1 doit être mise en-

Cette déclaration a été adoptée par :

l'ACJ (Association des Cyberjournalistes); Acrimed (Action-Critique Médias); Bellaciao.org; ATTAC; CMTS (Convergence des Médias du Tiers Secteur); Corali (Coopération des radios libres); Fédération Syndicale unitaire (FSU); FNVDPQ (Fédération Nationale des Vidéos de Pays et de Quartiers); Le Dispositif; Les Pieds dans la Paf; Métazone TV; Rézo citoven; SNJ (Syndicat National des Journalistes) – SNJ-CGT (Syndicat National des Journalistes-CGT; Sud-AFP; Sud-Rail; Sud Culture Solidaires; Union Syndicale Solidaires.

S'associent à cette déclaration : La Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR) ; Le Parti Communiste Français (PCF) ; Les Alternatifs. Pour le Parti Socialiste : Anne Hidalgo, Secrétaire nationale à la Culture et aux Médias et Stéphane Pellet, délégué chargé des médias.

œuvre. Les dispositifs contre les concentrations multimédias doivent être, de surcroît, renforcés et non pas allégés. Le statut public de l'AFP, aujourd'hui menacée de privatisation, doit être conforté. Les médias du tiers secteur doivent être soutenus, par un fonds mieux doté et étendu aux télévisions associatives. Celles-ci, comme les radios associatives, doivent bénéficier d'un droit d'accès à tous les réseaux de diffusion. Ainsi un pôle public des médias (incluant l'AFP) serait constitué et pourrait nouer un partenariat privilégié avec tous les médias sans but lucratifs qui, affranchis de la pression des actionnaires et des publicitaires, contribuent au service public.

A toutes ces exigences démocratiques, les gouvernants, depuis le tournant libéral pris il y a plusieurs décennies, ont répondu généralement par des fins de non recevoir. A ces exigences démocratiques, la majorité du moment, sous l'autorité de Nicolas Sarkozy, tourne complètement le dos. Mais puisque l'information et le service public sont notre affaire, c'est l'affaire de tous, individuellement et collectivement, de se mobiliser pour défendre le pluralisme contre les attaques frontales qu'il subit et pour exiger son expansion.



L'image qui accompagne cette brochure s'intitule « La Nouvelle ». Il s'agit d'une œuvre de JASON CANTORO (acrylique peinte et sérigraphiée sur bois). Galerie : www.cinqunquatre.com Droits réservés.

Et maintenant?

Les Etats généraux pour le pluralisme ne sont pas une organisation (et encore moins un cartel d'organisations), mais un processus ouvert qui se justifie par les convergences qu'il favorise et les initiatives qu'il prend : sans prétendre substituer aux syndicats de journalistes (et plus généralement de salariés de toutes les professions), aux associations et aux médias du tiers secteur qui participent aux

Etats généraux. Les urgences défensives auxquelles nous devons tous faire face dans tous les domaines ne nous dispensent pas d'agir de concert. Bien au contraire. Mieux : elles nous obligent à n'abandonner à personne la question des médias. Une question qui nous concerne tous parce qu'elle est une question démocratique essentielle. Nous aurons donc de nouveaux rendez-vous.

Les États généraux pour le pluralisme, c'est où?

Un site : http://www.etats-generaux-medias.org/ Une liste de diffusion : écrire à ins-liste@etats-generaux-medias.org Une adresse électronique : contact@etats-generaux-medias.org